

s.C.41.767.O.
 s.C.41.770.O. - PF/th
s.C.41.765.O.

11 mai 1960.

ad: o.140.MM/so

N o t e

à la Division des Organisations internationales.

Nous sommes d'accord avec le projet de réponse à M. Ishof, mais il pourrait être complété sur certains points afin de mieux faire ressortir les mobiles de notre politique et de ne pas donner par une simplification trop extrême de notre position l'impression d'une indifférence ou d'un esprit d'obstruction systématique à l'égard du mouvement européen.

1) Négociations avec le Conseil de l'Europe.

Il faudrait souligner que nos relations avec le Conseil de l'Europe sont déjà anciennes et que nous participons depuis plusieurs années déjà à certains de ses travaux. En 1959, nous avons abordé dans un esprit positif lors des séances du Comité chargé d'étudier la rationalisation des institutions européennes, le problème de la participation de parlementaires suisses aux travaux de l'Assemblée consultative. Si l'affaire est restée en suspens, ce n'est pas en raison de l'attitude de la Suisse, mais à cause du problème des parlementaires espagnols.

2) Effets d'une adhésion au Conseil de l'Europe sur notre indépendance et notre souveraineté.

C'est le manque d'efficacité du Conseil de l'Europe qui a dicté notre attitude à son égard. Il faudrait expliquer à M. Ishof les limitations qu'impose un statut consultatif et lui rappeler que nous avons préféré concentrer nos efforts sur une organisation moins spectaculaire mais plus efficace comme l'ancienne CECE, ce qui ne signifie pas que nous ayons méconnu l'importance morale du Conseil de l'Europe.

3) Adhésion à la CEE et participation à l'AELE.

Indiquer à votre correspondant comme source de documentation supplémentaire la réponse du Chef du Département à l'interpellation de M. Graber du 9 décembre 1959, le message du 5 février 1960 concernant la



- 2 -

participation de la Suisse à l'ALE et le débat du Conseil national sur le message du 17 mars 1960. On pourrait également lui signaler un article du Baron Snoy sur la CEE qui illustre assez clairement les difficultés auxquelles les pays tiers se sont heurtés dans leurs négociations avec la CEE.

Il faudrait aussi faire ressortir les inconvénients majeurs que présente une organisation supranationale comme le Marché commun par rapport à une organisation internationale du type classique. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'attitude des Etats-Unis, mais il faudrait peut-être répondre à la question de M. Imhof en indiquant les raisons de leur préférence pour le Marché commun (sympathie pour les buts politiques du Marché commun, intérêt de la réconciliation franco-allemande, crainte devant la création d'un vaste marché préférentiel qui engloberait toute l'Europe occidentale) tout en lui expliquant aussi que cette préférence ne signifie pas nécessairement une hostilité envers l'ALE et nous laisse libres de défendre "la diversité européenne contre une unification que l'unité de l'Europe n'exige pas" et qui ne pourrait se faire qu'au détriment des petits pays.